

Concours scolaire
« Les Symboles et les Valeurs de la République Française »

Règlement

Le concours intitulé « *Les Symboles et les Valeurs de la République Française* » est organisé par le service départemental de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre de la Gironde (ONaCVG 33). Il a reçu le soutien du Rectorat de l'Académie de Bordeaux.

1/ Objet du concours :

Le concours a pour objet de préserver et de transmettre les valeurs citoyennes auprès des jeunes générations.

Le travail de réflexion des classes participantes s'articulera autour des trois grandes étapes suivantes :

- **1)** Etude en classe, des symboles et des Valeurs de la République, coordonnée par les professeurs concernés (Histoire-Géographie, ECJS, Français, Documentaliste...).
L'exposition de l'ONaCVG consacrée à la Citoyenneté et aux Symboles de la République ainsi que celle consacrée à la Marseillaise pourront utilement servir de base documentaire (disponible gratuitement sur simple demande).
Une séance de présentation de la mallette pédagogique « Explique-moi une cérémonie » peut aussi constituer un complément utile.
Une rencontre avec un élu, un représentant de l'Etat, de l'éducation nationale ou du monde combattant est aussi possible pour échanger autour du thème avec les élèves.
- **2)** Réalisation par les élèves participants, encadrés par le professeur d'arts plastiques de l'établissement, d'un dessin ou de toute autre production graphique sur le thème dudit concours.
- **3)** L'œuvre primée pourra illustrer la carte de vœux d'une personnalité du département (sous réserve de son accord).

2/ Modalités de participation :

- Le concours est proposé aux établissements du département (principalement collèges et lycées professionnels).
- Les classes participantes doivent s'inscrire auprès du service départemental de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre de la Gironde dès la rentrée scolaire (voir fiche d'inscription).

- Toute participation est à but non lucratif.
- Les classes participantes autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par l'ONaCVG.

3/ Critères de sélection des travaux :

- Le choix du support pour la production devra prendre en compte les contraintes liées à une éventuelle numérisation (et photographie pour les œuvres en 3D) en vue de l'impression d'une carte de vœux ou de goodies.
- La production devra pouvoir, au final, s'intégrer dans un format « carte de vœux », type enveloppe, (21x10 cm). Elle doit également pouvoir s'utiliser en carte de vœux numérique.
- Le document graphique sera apprécié sur sa force symbolique, son esthétique et son originalité.

4/ Organisation du jury :

- Le jury composé de représentants du service départemental de l'ONaCVG de la Gironde et de l'Education Nationale examine les différentes productions et propose à la personnalité une sélection parmi les meilleures. Des membres de la commission « mémoire » du Conseil départemental de l'ONaCVG de la Gironde, un élu (ex ; membre de l'association des maires de France), ou toutes personnes ayant une expertise en la matière, pourront aussi intégrer le jury.
- Parmi la sélection, la personnalité choisira le vainqueur, dont la production graphique pourra illustrer sa carte de vœux.
- Les productions présélectionnées seront valorisées sous la forme de goodies distribuées par l'ONaCVG de la Gironde, durant l'année, à l'occasion des « actions jeunesse » qu'il mené.
- Un prix spécial « œuvre numérique » pourra être attribué.
- Le palmarès global sera communiqué à la direction des collèves participants.
- Une cérémonie récompensera les participants. Durant celle-ci, les travaux de l'ensemble des élèves seront valorisés : sous la forme d'une exposition et par la présentation des œuvres devant les autres élèves et les invités. Ils pourront être invités au 14 juillet à Bordeaux (sous réserve de possibilité technique).

5/ Calendrier du concours :

- Lancement du concours à la rentrée scolaire, avec des inscriptions jusqu'au **25 septembre 2026**
- Date limite de réception : **23 novembre 2026** (cachet de la poste faisant foi) ou dépôt des travaux directement auprès du service départemental de l'ONaCVG de la Gironde.
- Examen des travaux : **première semaine de décembre**
- Annonce des résultats : **à partir du 11 décembre 2026**

- Remise des prix : les modalités et la date seront fixées ultérieurement en concertation avec les établissements scolaires.

Renseignements et inscriptions :

Office National des Combattants et des Victimes de Guerre
Service départemental de la Gironde
Espace Rodesse
105 rue de Belleville
CS 71497
33061 Bordeaux Cedex
05.56.44.79.63
ludovic.banas@onacvg.fr